



Appel d'offre éolien en mer

Jacques LENGYEL

jacques.lengyel@developpement-durable.gov.fr

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

La part de l'éolien en mer dans le programme de développement des ENR

- La PPI prévoit l'installation de 6000 MW d'éolien en mer à l'horizon 2020 :
 - Représente : ~1200 éoliennes, production annuelle 18 TWh (soit 3,5 % de la consommation nationale référence 2009)
- Un contexte de programmes européens ambitieux (Royaume Uni, Allemagne)
- Les particularités nationales
 - Des côtes qui offrent des zones techniquement accessibles limitées en superficie (profondeur, vent)
 - Des conditions d'implantation (géologie) et de raccordement très différentes d'un site à l'autre

Mise en œuvre du programme éolien en mer

- Assurer le développement des capacités prévues à la PPI et en profiter pour faire émerger au niveau un tissu industriel national, pour le marché domestique mais aussi à l'export (notamment Royaume-Uni).
- Maîtriser les lieux d'implantation afin d'éviter une installation désordonnée nuisible à l'acceptabilité de la filière.
- Maîtriser le rythme d'implantation afin de permettre la montée en puissance industrielle d'un tissu national.
- Maîtriser les coûts du programme.
- Disposer d'un moyen de soutien adaptable aux conditions d'implantation et de raccordement très différentes d'un site à l'autre.

⇒ Même fortement revalorisé, un tarif d'achat est inadapté

⇒ A contrario, l'appel d'offres permet de répondre à ces exigences

Caractéristiques de l'appel d'offre

- L'implantation des parcs éoliens sur le domaine maritime s'effectuera sur les zones propices identifiées à l'issue de la planification.
- L'appel d'offre consistera à sélectionner les meilleurs projets, sur les zones propices ou sur des lots issus du découpage de ces zones.
- Les exigences de capacités financières et techniques permettront d'écartier les candidatures peu crédibles, dans la perspective de la réalisation effective des projets.
- Grâce à la mutualisation des infrastructures (un ou plusieurs lots, une ou plusieurs zones propices), le raccordement pourra être optimisé en termes de coût et d'impact environnemental. Les conditions du raccordement (caractéristiques, coût) seront imposées aux candidats. La part du prix correspondant au raccordement ne serait pas soumise à la concurrence et ajustée en fonction du coût réel.
- Des spécifications locales pour l'implantation pourront être imposées pour limiter l'impact des parcs éoliens sur les usages existants (pêche, sécurité de navigation).

Caractéristiques de l'appel d'offre

- Les critères principaux de sélection seraient le prix de l'électricité et la maturité technique des projets (connaissance des conditions techniques et environnementales d'implantation). (Remarque : la réservation d'une capacité de raccordement au réseau ne constitue pas un critère de maturité.)
- Les candidats ne seront définitivement retenus qu'à l'issue d'une étape de levée des risques (techniques, industriel) qui sera imposée dans un délai fixé après leur sélection, et qui permettra notamment d'apporter la confirmation de la faisabilité au prix proposé.
 - => Objectif : en cas de prix trop bas, permettre une remise en concurrence, sans tarder, à l'occasion de l'appel d'offre suivant, en tenant compte des études réalisées.
- Il est nécessaire de donner la visibilité au secteur industriel sur 10 ans minimum et garantir un cadre juridique stable. Le lancement d'un premier appel d'offre en 2010, portant sur la puissance de 3000 MW, est un signal clair.

Caractéristiques de l'appel d'offre

- L'avancement du projet fera l'objet d'un reporting régulier.
- Des objectifs intermédiaires seront surveillés (dépôt du dossier d'autorisation, mise en service de tranches de l'installation, ...)
 - des incitations associées aux objectifs (par ex : réduction progressive de la durée du contrat d'achat)
- La démarche sera volontariste, mais en aucun cas précipitée, afin de permettre la montée en puissance industrielle, la préparation des infrastructures portuaires, et préserver l'acceptabilité.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Planification

- Sur la base des contraintes techniques et des premiers résultats communiqués par les préfets en mars 2010, des zones ont été présélectionnées.
- Fin avril 2010, demande de consultation approfondie sur les zones présélectionnées visant à :
 - définition précise des caractéristiques des zones propices en vue de l'appel d'offre
 - en prenant en compte au mieux les usages existants
 - en exploitant les capacités d'accueil actuelles du réseau, accessibles à un coût acceptable
 - élaboration de prescriptions d'implantation (par ex, en vue de la pratique de la pêche)

=> travaux de planification quasi-achevés pour le premier appel d'offre

Calendrier indicatif

